

# **Procès-verbal**

**Assemblée Générale**

**Lundi 27 mars 2023**

# Sommaire

- 1 - Accueil par Jean-Philippe Crocq, Président de la CCI Ille-et-Vilaine
- 2 – Information sur la démission de membres titulaires
- 3 – Nomination d'un suppléant à la commission des marchés publics
- 4 – Nomination d'un membre à la commission de prévention des conflits d'intérêts
- 5 - Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2022
- 6 – Délégations de signatures
- 7 – GIP CEI Campus ESPRIT industries
- 8 – Compte-rendu de la commission des finances du 15 mars 2023
- 9 – Garantie d'emprunt GIP
- 10 – Autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels pour RSB
- 11 – Création d'une servitude de passage au profit de Rennes Métropole – rue du Clos Courtel à Rennes
- 12 – Cession d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4ème catégorie
- 13 – Tarifs de location du bâtiment situé à la Selle-en-Luitré
- 14 – Subventions 2023
- 15 – Prise à bail Atalante – Délégation de Saint-Malo
- 16 – Organisation du service Entreprendre
- 17 – Augmentation du capital de Breizh immo
- 18 – Présentation de la SCIC Estuaire énergies par Franck Sprecher, Directeur général
- 19 – Adhésion de la CCI Ille-et-Vilaine à la SCIC de la CCI Nantes Saint-Nazaire

**Etaient présents :**

BARRE Olivier, BAUR Isabelle, BOIRON Régis, CABANIS Benoit, CALLAREC Christelle, CARFANTAN Gwenaëlle, CHARLES Maxime, CROCQ Jean-Philippe, CROZET Guy, DARSA Jean-David, DESCHAMPS Stéphane, ESNEE Jean-François, EVEILLARD PINSON François, GALLE Jean-Michel, GUILLEMOT Olivier, HABART Corinne, JOLLY Laurent, KHAN Karim, LEHOUX Jérôme, LERESTIF Nelly, MARTIN LALANDE Eric, MERKLER Jean-Christophe, MORENNE Régis, PERAMO Marie-Laurence, RAFFRAY Véronique, RAMOS Sébastien, ROUDIER Jean-Philippe, THAUNIER Emmanuel, TREMIER Stéphane, VANEL Hugues **membre élu**.

DE KERHOR Damien, GALODE Sébastien, LAINE Yves, LANGLOIS Rémy, RAULT Annie, RENET Florent, **membres associés**.

COIRRE Philippe, GALESNE Erwan, GUERIN Claude, JOUNO Christian, **conseillers techniques**.

RIVERY Jean-Pierre, **CCIR Bretagne**, SAUVAGE Thierry, **GIP Campus Esprit**, SPRECHER Franck, **SCIC Estuaire énergies**

**Etait excusé :**

M. CLAUDON Paul-Marie, Secrétaire général de la Préfecture

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

## **1 – Accueil par le Président**

Bonjour à toutes et tous,

Pour commencer, je voudrais réitérer, en mon nom et au nom des membres du bureau, tout mon soutien aux commerçants rennais, qui connaissent depuis quelques semaines des dégradations de leur commerce en marge des manifestations contre la réforme des retraites.

Cela a un impact très important sur le moral des commerçants et de leurs salariés. Si vous allez dans le centre de Rennes, vous verrez que c'est assez affligeant de voir notre belle métropole dans cette situation. Je voulais remercier différentes personnes : Laurent Jolly, Jean-François Esnée, l'ensemble des équipes de la CCI. Depuis plus d'un mois, Laurent passe presque plus de temps à la Préfecture, à faire le relais entre la Préfecture, Rennes Métropole et les commerçants que dans sa propre entreprise et je l'en remercie. Les équipes de la CCI sont mobilisées sur ce dossier. Ce qui m'intéresse, ce sont les réponses que nous pouvons apporter aux commerçants et à leurs salariés.

Malheureusement, hormis être aux côtés des commerçants, essayer d'anticiper et les soutenir, il y a peu de choses que nous arrivons à activer. Cela va impacter fortement l'économie.

Je tiens à remercier les élus et les services de la CCI pour leur implication. Je vous propose de démarrer sans attendre notre assemblée générale.

## **2 – Information sur la démission de membres titulaires**

Le 30 janvier 2023, Bruno Dugas a adressé à la CCI Ille-et-Vilaine sa démission de la fonction d'élu et le 9 mars 2023, Philippe Allio a adressé sa démission de la fonction d'élu de la CCI Ille-et-Vilaine, son agenda ne lui permettant pas de se rendre suffisamment disponible pour répondre aux enjeux de la mandature.

Leurs démissions entraînent des changements dans les commissions.

## **3 – Nomination d'un suppléant à la commission des marchés publics**

Nous devons nommer un suppléant à la commission des marchés publics.

Je vous propose de nommer Madame Fabienne Langevin.

Nous allons passer au vote :

Des avis contraires ? Non.

Des abstentions ? Non.

Je vous remercie.

## **4 – Nomination d'un membre à la commission de prévention des conflits d'intérêts**

Suite à la démission de Bruno Dugas, qui était membre de la commission des conflits d'intérêts, nous devons nommer un nouveau membre.

Je vous propose de nommer Monsieur Jean-Christophe Merkler.

Nous allons passer au vote :

Des avis contraires ? Non.

Des abstentions ? Non.

Je vous remercie.

## **5 - Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2022**

Il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2022.

Quorum : 30

Exprimés : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 30

Le procès-verbal est approuvé.

Je vais passer la parole à Sébastien Vallet pour les délégations de signatures.

## **6 – Délégations de signatures**

### **SEBASTIEN VALLET**

Compte tenu du récent recrutement de Nicolas Léonard, responsable de la gestion du patrimoine, une délégation d'engagement lui a été attribuée pour engager des dépenses à hauteur de 500 euros HT pour le compte des moyens généraux sur l'ensemble des sites de la CCI Ille et Vilaine.

Cette délégation est attribuée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, en remplacement de celle détenue actuellement par Patricia Giffard.

Le tableau des délégations de signatures mis à jour sera annexé au règlement intérieur de la CCI Ille-et-Vilaine.

La commission des finances a été informée et s'est réunie le 15 mars 2023. Le Bureau réuni le 13 mars 2023 a émis un avis favorable.

### **JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Merci Sébastien. Je vais inviter Thierry Sauvage, Directeur GIP Campus esprit, à venir nous rejoindre à la tribune et à bien vouloir nous présenter le GIP Campus esprit.

## 7 – GIP CEI Campus ESPRIT industries

THIERRY SAUVAGE

*Diaporama projeté*

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Avant de passer aux questions, je vais demander à Nelly Lerestif de nous rejoindre. En effet, étant donné la nature du projet, la Commission des finances a dû se prononcer. Pour éviter à Nelly de revenir plusieurs fois, elle va évoquer plusieurs sujets.

NELLY LERESTIF

## 8 – Compte-rendu de la commission des finances du 15 mars 2023

Bonjour à toutes et toutes,

La commission s'est réunie les 16 janvier et 15 mars 2023 sous la présidence de Laurent Giboire. L'ensemble des rapports a été voté à l'unanimité. Trois dossiers ont particulièrement retenu notre attention :

### Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour RSB

Cette AOT est la déclinaison technique du compromis voté il y a quelques mois. Elle est conforme au compromis.

### Caution emprunt GIP Campus Esprit

Le principe d'une lettre d'intention à hauteur de 3,360 millions d'euros a été validé à l'unanimité assorti du souhait de la commission que les équipes de la CCI et du GIP retravaillent le dossier tant en terme de coût que de mutualisation à créer entre l'école et la CCI.

### Adhésion de la CCI Ille-et-Vilaine à la société coopérative d'intérêt collectif estuaire énergies de la CCI Nantes Saint-Nazaire

Ce dossier a reçu un avis sans réserve pour une entrée au capital à hauteur de 100 000 euros.

JEAN-PHILIPPE CROCQ

Merci Nelly pour l'ensemble de ces précisions.

Depuis un an, j'ai redécouvert le GIP. J'ai trouvé un campus qui a su tirer partie de l'ensemble des cartes qu'il avait en mains pour faire un territoire. Félicitations ! La mise en place d'un partenariat industriel et cette montée en puissance des formations sont très intéressantes.

## 9 – Garantie d'emprunt GIP

Le GIP Campus Esprit situé à Redon, dont la CCI est membre fondateur, ambitionne de construire un bâtiment de 9 000 m<sup>2</sup>. L'objectif est de développer une offre de formations d'enseignement supérieur regroupée sur un même site géographique afin d'en assurer une optimisation logistique, technique et financière.

Pour bénéficier d'une offre ferme de la part des banques, le GIP a besoin de garantir 100% de son emprunt. Redon agglomération a déjà manifesté son intention de garantir l'emprunt à hauteur de 4 M€. La ville de Redon a également été sollicitée et la lettre d'intention devrait parvenir prochainement au GIP.

En tant que membre fondateur, la CCI est sollicitée à hauteur de 4 M€ pour garantir l'emprunt destiné au financement de ce projet immobilier. Les statuts du GIP indiquent que la CCI est garante à hauteur de sa contribution initiale (28%). La garantie de la CCI pourrait donc être limitée à 3.360 M€ (28% \* 12 M€).

Il s'agit d'un projet structurant pour l'école, pour le développement de Redon et le rayonnement sud-ouest ainsi qu'une brique importante dans l'écosystème de nos écoles proches du milieu consulaire.

On peut relever par ailleurs une capacité de l'école à entretenir un beau réseau d'entreprises, une capacité importante à lever des fonds et des appels à projets publics.

L'analyse du dossier montre quelques points d'attention :

### **Le rapport coût du projet / surface est important**

Pour information, la CCI à St-Malo investit 11 M€ pour construire 5 000 m<sup>2</sup> en intégrant des locaux techniques (cuisines pédagogiques, restaurants, cafétaria). Soit 2 200 €/m<sup>2</sup>. Le projet redonnais est à 4 000€/m<sup>2</sup>.

- Un complément d'information sur la décomposition des coûts du projet (bâti, équipements techniques, ....) pourrait être utile à l'analyse.

### **Le projet de construction s'effectuera sur un terrain dont le GIP ne sera pas propriétaire**

- La question du logement des étudiants à Redon constitue une difficulté actuellement. Il semblerait qu'un projet de résidence étudiante soit également à l'étude sur la ville de Redon.

- L'équilibre du BP est assuré en raison d'annuités calculées sur un emprunt d'une durée de 50 ans. Cette durée est longue au regard du manque de visibilité du marché.

- Le BP n'indique pas de budget de renouvellement des équipements, ni de plan de travaux ou de grosses réparations. Ces charges et un PPI devraient être intégrés au modèle.

- Les objectifs de croissance d'effectifs peuvent cependant être compliqués à atteindre notamment en raison :

- De la forte densification de l'offre de formation sur le créneau de l'achat/logistique notamment dans le grand ouest (RSB, Audencia, AFTEC, Promotrans, ISFEL, MBWAY, IDRAC ....)
- De l'attractivité de Redon pour des étudiants du supérieur face à une offre concurrente située dans des villes présentant une offre de services aux étudiants plus étoffée : Nantes, Rennes, Vannes (pour la Bretagne+)

Le GIP a renforcé sensiblement ses ressources sur les fonctions commerciale et communication dans l'objectif d'accroître la visibilité de son offre et ainsi atteindre ses objectifs de croissance d'effectifs.

- En tant qu'actionnaire à 28 % du GIP, la CCI et le GIP pourrait envisager des conventions d'assistance et de mutualisation en matière RH/ Finances/ patrimoine...

Il est proposé à l'assemblée générale de bien vouloir m'autoriser à signer une lettre d'intention pour un montant maximum de 3.360 M€ TTC, sous réserve d'une clause de revoyure dès lors que les conditions précises de l'emprunt seront connues et sous réserve du plan complet de financement.

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 15 mars 2023.

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2023.

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
Exprimés : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 30

**La délibération n° 47 est approuvée.**

## **10 – Autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels pour RSB**

### **SEBASTIEN VALLET**

Il s'agit de la déclinaison technique de ce que nous vous avons présenté à l'AG du printemps dernier.

Le CCI Ile-et-Vilaine est propriétaire de deux ensembles immobiliers situés 2 et 4 rue d'Arbrissel à Rennes. Ces locaux accueillent les activités de formation de l'Association Rennes School of Business.

Deux baux commerciaux, signés le 1<sup>er</sup> février 2014, lient la CCI Ile-et-Vilaine et l'Association Rennes School of Business. La période initiale de location s'est achevée le 31 janvier 2023. Par tacite prolongation, le bail est depuis cette date renouvelé pour une durée indéterminée.

Dans le cadre d'un projet de réorganisation foncière du site, la CCI Ile-et-Vilaine et l'Association Rennes School of Business ont signé un protocole de préfiguration d'une convention d'occupation domaniale portant notamment sur le devenir des locaux situés 2 et 4 rue d'Arbrissel à Rennes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce protocole, il est prévu la poursuite de la mise à disposition des locaux sous la forme d'une AOT constitutive de droits réels après résiliation du bail commercial en cours.



Les principales dispositions de cette AOT sont les suivantes :

- Objet : AOT constitutive de droits réels suivants dispositions des articles L2122-5 et suivants du CG3P
- Lieux : 2 et 4 rue d'Arbrissel à Rennes
- Emprise : parcelles HS95, HS98, HS119, HS 188 réduit à une emprise définie au plan de division en annexe. (arpentage en cours)
- Destination des lieux : activités de formation initiale et continue dans le domaine du commerce / management
- Durée : 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2023
- Redevance domaniale fixe annuelle :
  - bâtiment 1 : 1 233 135 euros HT,
  - bâtiment 2 : 556 865 euros HT + TVA
- Révision annuelle : suivant indice INSEE BT01
- Constitution de servitudes à titre gratuit :
- Droit de passage et de jouissance sur les voies de circulations des parcelles HS119 et 188
- Droit de passage et de jouissance sur les espaces de stationnement des parcelles actuellement cadastrées HS n° 95, 98, 117, 119, 187 et 229
- Résiliation :
  - A l'initiative du propriétaire pour inexécution des obligations du Bénéficiaire ou motif d'intérêt général : préavis de 6 mois
  - A l'initiative du bénéficiaire : préavis de 3 ans
- Frais d'acte et de publicité foncière : à la charge du bénéficiaire

#### **JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels au profit de l'Association Rennes School of Business portant sur les locaux situés 2 et 4 rue d'Arbrissel à Rennes selon les conditions précisées ci-dessus.

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 16 janvier 2023.

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2023.

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
 Exprimés : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Pour : 30

**La délibération n° 39 est approuvée.**

Je vais passer la parole à Sébastien Vallet.

## **11 – Création d'une servitude de passage au profit de Rennes Métropole – rue du Clos Courtel à Rennes**

**SEBASTIEN VALLET**

La CCI Ille et Vilaine est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 11 rue du Clos Courtel à Rennes (section cadastrale KL74).

Dans le cadre de la réalisation de la ligne B du métro, la Semtcar (Société chargée de réaliser, au nom et pour le compte de Rennes Métropole, les études et les travaux des lignes du métro rennais) sollicite la constitution d'une servitude de passage perpétuelle au profit de Rennes Métropole.

Cette servitude correspond au surplomb du tablier du viaduc de la future ligne B du métro, pour un volume en sursol de 92 m<sup>2</sup>.

France Domaine, interrogé par Semtcar, a évalué cette servitude à un montant de 4 830 €, payable en une fois.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Président à conclure une servitude sur la parcelle KL74 au profit de Rennes Métropole pour un prix de 4 830 €.

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 octobre 2022.

Avis favorable du Bureau réuni le 17 octobre 2022.

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
 Exprimés : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Pour : 30

**La délibération n° 38 est approuvée.**

## **12 – Cession d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4<sup>ème</sup> catégorie**

**SEBASTIEN VALLET**

La CCI Ille-et-Vilaine est propriétaire d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie acquise le 14 janvier 2022 auprès de la Société Nautique de la Baie de Saint Malo (licence accordée le 12/01/1987 sous le n°8/87).

Cette licence est exploitée par la SAS Hôtel de France et Chateaubriand sur le port de plaisance Vauban à Saint Malo dans son établissement « la Trinquette ».

La Région Bretagne a confié l'exploitation du port de plaisance Vauban à la SPL Bretagne Plaisance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La CCI Ille-et-Vilaine n'étant plus concessionnaire, dans le cadre des transferts de biens à effectuer, cède la licence au nouveau concessionnaire à titre gracieux

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à céder la licence d'exploitation de débit de boisson et spiritueux n°8/87 à la SPL Bretagne Plaisance à titre gracieux

Avis favorable de la Commission réunie le 15 mars 2023.

Avis favorable du Bureau réuni le 6 février 2023.

#### **JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
 Exprimés : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Pour : 30

**La délibération n° 42 est approuvée.**

### **13 – Tarifs de location du bâtiment situé à la Selle-en-Luitré**

La CCI Ille-et-Vilaine est propriétaire d'un bâtiment industriel de 4 139 m<sup>2</sup> acquis en 1974. Partiellement occupé depuis de nombreuses années, il a un temps été projeté de le vendre à un occupant qui n'a finalement pas donné suite.

Une analyse du marché de la location immobilière a montré que peu de bâtiments industriels sont disponibles à la location sur le territoire Fougeray. Il a ainsi été décidé, plutôt que de vendre le bâtiment, de le rénover pour le louer à des fins de stockage.

Le tarif de 4 € HT/m<sup>2</sup> sera proposé après réalisation des travaux. Ce tarif pourra être modifié selon les surfaces et la localisation des parcelles proposées.

Il est proposé de valider le tarif de location conformément à la proposition ci-dessus.

Avis favorable de la Commission réunie le 15 mars 2023.

Avis favorable du Bureau réuni le 9 janvier 2023.

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
 Exprimés : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Pour : 30

**La délibération n° 41 est approuvée.**

## 14 – Subventions 2023

Conformément au règlement intérieur de la CCI ; l'Assemblée Générale doit valider l'octroi des subventions sur l'exercice 2023.

Il est proposé de répartir les subventions de la façon suivante, pour un montant total de 189.400 euros.

	Subventions 2022 (AG 14/11/22)	Subventions 2023 proposées (euros)
Entreprendre dans l'Ouest (ex-JRCE)	57 500	57 500
ADERE (Asso réseau Plato)	28 000	28 000
Fédération Commerce et de l'Artisanat des Pays de Redon et Sud Vilaine	10 000	10 000
Breizh Mobilité décarbonnée		1 000
Association Vitré Atout	8 000	8 000
Campus Marches de Bretagne	32 000	32 000
Club du Commerce Fougères	10 000	8 400
Fougères Agglomération - Campagne "Être, au bon endroit"		2 000
Si tous les ports du monde (Etonnants Créateurs)		2 000
Fédération du Commerce Pays de Saint Malo	10 500	2 812
Association Faculté des Métiers _ Subvention de fonctionnement	29 000	29 000
Association des Meilleurs Ouvriers de France (MOF)	500	500
Rebond 35		2 000
Association des Juges Rennes (Tribunal de commerce)	3 000	3 000
Association des Juges Saint Malo (Tribunal de commerce)	3 000	3 000

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider, pour l'exercice 2023, les subventions dans la limite des montants proposés pour chacune.

Avis favorable de la Commission réunie le 15 mars 2023.

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2023.

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
 Exprimés : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Pour : 30

**La délibération n° 43 est approuvée.**

## 15 – Prise à bail Atalante – Délégation de Saint-Malo

La délégation de Saint-Malo occupe actuellement des bureaux de 561 m<sup>2</sup> appartenant à Edéis, dont le bail expire au 31/12/23 et dont le loyer charges comprises s'élève à près de 90K€ TTC. Outre le coût élevé de la location, le bâtiment est désuet et sa maintenance laisse à désirer.

Une réflexion menée depuis fin 2022 a été menée afin de s'interroger sur le maintien de la délégation dans les actuels bâtiments, ou son déménagement avant la disponibilité du bâtiment de Marville prévue au seconde semestre 2024.

Une opportunité sur l'occupation de 312 m<sup>2</sup> de bureaux à Atalante a permis d'apporter une réponse. L'offre retenue engage la CCI pour une prise à bail prévue au plus tôt au 01/04/23 pour un loyer charges comprises de 61 K€ TTC / an.

La signature d'un bail professionnel, devant notaire (tel que souhaité par le vendeur) permettra une résiliation dès que les locaux de Marville seront prêts à accueillir les collaborateurs et visiteurs de la délégation.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président ou son délégataire à signer les documents nécessaires à la prise à bail du bâtiment situé à Atalante destiné à l'accueil de la délégation de Saint-Malo dans les conditions ci-dessus exposées et à engager les actions permettant le transfert de la délégation.

Avis favorable de la Commission réunie le 15 mars 2023.

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2023.

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
Exprimés : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 30

**La délibération n° 40 est approuvée.**

Je vais passer la parole à Marie Connehaye pour l'organisation du service Entreprendre.

## 16 – Organisation du service Entreprendre

**MARIE CONNEHAYE**

*Diaporama projeté*

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Le pilotage de l'activité Entreprendre est un enjeu prioritaire et un Totem de la Mandature.

Au regard des enjeux d'homogénéité de délivrance de l'offre sur tous les territoires, de pilotage des contrats et relations partenaires, de pilotage de la TFC et des enjeux de développement de ressources financières complémentaires, il est proposé de créer un poste de direction Entreprendre au sein de la direction appui.

Ce responsable d'activité Entreprendre (création, reprise, transmission) sera le manager des salariés travaillant pour la CCI et pour les plateformes dans l'ensemble de la CCI35 et au service des territoires.

Il est proposé de créer un poste de direction Entreprendre au sein de la direction APPUI.

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2023.

**SEBASTIEN VALLET**

Habituellement, nous ne passons pas ce genre de délibération en assemblée Générale, cela relève plus de l'organisation interne, mais à l'occasion de la fusion, quelques postes avaient été supprimés au regard des équilibres de l'époque. Il nous a semblé préférable d'utiliser la même procédure de rétablir la création d'un poste de chef de service, d'où cette délibération.

**JEAN-DAVID DARSA**

La création de ce poste amène t-elle un changement de lien hiérarchique ?

**MARIE CONNEHAYE**

Il s'agit d'une hiérarchie fonctionnelle pour ce poste. Cela inverse le rapport avec le responsable de délégation, qui aujourd'hui est le hiérarchique d'équipe expert sur la création, mais qui ne parle pas toujours le même langage. On ne change pas l'installation de conseillers experts sur chaque site mais on nomme un pilote, qui va faire et tour des sites et va être le garant de notre qualité de service sur tout le territoire.

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
 Exprimés : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Pour : 30

**La délibération n° 45 est approuvée.**

Je vais passer la parole à Benoît Cabanis pour Breizh immo.

## 17 – Augmentation du capital de Breizh immo

### **BENOIT CABANIS**

Breizh Immo est une filiale de la SEM Breizh dédiée au portage de projets immobiliers industriels et de bureau. Breizh Immo intervient sur des projets d'au moins 1 M€ dont le foncier est déjà identifié et pour lesquels le plan de financement du portage immobilier est difficile à boucler.

A ce jour 9 dossiers en exploitation dont un venant d'être lancé (Mytilimer) : 3 dans le 35, 4 dans le 29, 1 dans le 22 et 1 dans le 56. 4 dossiers en cours d'instruction.

Les 4 CCIT de Bretagne détiennent 1 % du capital (100 K€) et sont représentées par Benoit CABANIS au comité Stratégique et Jean-Louis TURMEL au comité Technique.

Compte tenu de la montée en puissance de cet outil les associés ont décidé de procéder à une augmentation de capital de 4 M€.

Il est demandé aux 4 CCI de Bretagne d'abonder à hauteur de 40 413 € pour atteindre 140K€.

<b>CCI</b>	<b>Capital actuel</b>	
22	25 000 €	+ 10 0000 €
29	35 000 €	+ 5 000 €
35	19 587 €	+ 20 413 €
56	20 000 €	+ 5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>99 587 €</b>	<b>+ 40 413 €</b>

La SEM Breizh développe ses outils d'intervention et constitue aussi une SEM Tourisme amenée à déployer des solutions de vente à tempérament pour des opérateurs du tourisme. Les CCI ont tout intérêt à s'impliquer dans ces outils, via des prises de participation mais aussi des prestations de services, notamment pour Breizh Cité et les projets de commerce de centralité.

Il est proposé à l'Assemblée Générale valider la participation de la CCI Ile-et-Vilaine de 20 413 €. Ainsi, la CCI 29 et la CCI 35 seront à parité.

Avis favorable de la Commission réunie le 15 mars 2023.

Avis favorable du Bureau réuni le 27 février 2023.

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
Exprimés : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 30

**La délibération n° 44 est approuvée.**

Je vais passer la parole à Franck Sprecher, qui va nous présenter la SCIC Estuaire énergies

## **18 – Présentation de la SCIC Estuaire énergies par Franck Sprecher, Directeur général**

**FRANCK SPRECHER**

*Diaporama projeté*

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Merci Franck pour cette intervention très intéressante.  
Avez-vous des questions ? Oui, Sébastien Ramos.

**SEBASTIEN RAMOS**

Bonjour, je suis élu CCI et délégué régional ENGIE pour la région Bretagne.  
Je vous remercie, car je rencontre enfin quelqu'un qui comprend tout, les tenants et les aboutissants. Vous avez un message très clair.

**FRANCK SPRECHER**

J'ai passé 15 ans dans le groupe.



**SEBASTIEN RAMOS**

Vous avez tout dit et ce qui est important c'est la gestion des risques.

On a besoin de personnes comme vous.

Rapprochez-vous des syndicats de l'énergie au niveau des collectivités locales pour faire la même chose. On a besoin de personnes qui nous comprennent, on n'a pas besoin de gens qui nous insultent parce qu'ils ne comprennent rien.

Je vais vous donner un exemple : en juillet, août, septembre l'année dernière, le prix de l'énergie était très élevé. Les collectivités ont passé des appels d'offres, personne ne voulait répondre. Nous avons donc répondu. On a gagné des contrats et on ne voulait pas les gagner. On n'a pas besoin de personnes qui nous accusent de voleurs.

Je vous remercie, je suis ravi que la CCI entreprenne cette démarche.

Evidemment, je ne participerai pas au vote tout à l'heure.

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Merci Sébastien. C'est un sujet complexe mais passionnant.

Je remercie Benoît, car il s'est fortement mobilisé sur le sujet et ça doit nous permettre à terme de trouver des solutions.

**CHRISTIAN JOUNO**

J'ai bien compris que la CCI allait adhérer à la SCIC Estuaire énergies. Est-ce déjà aussi opérationnel pour les entreprises du territoire ?

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Ce n'est pas encore opérationnel, il faut d'abord que la CCI adhère. La SCIC est en cours d'immatriculation...

**FRANCK SPRECHER**

On a signé les statuts ; notre AG constitutive a eu lieu vendredi. Le 1<sup>er</sup> conseil d'administration a été nommé avec les 10 premiers sociétaires. Nous avons des demandes fortes sur la partie achat. Je suis président de la « SCIC mère » qui existe dans les Hauts de France. Nous avons des sujets sur des unités de production d'énergies locales ; nous travaillons sur des contrats d'achats/ventes.

J'attends de vous, sociétaires, que vous nous disiez ce que vous voulez faire de la SCIC. Nous ne sommes pas prestataires de services, nous sommes à votre disposition pour mener à bien votre trajectoire énergétique.

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Pour répondre à la question de Christian Jouno, n'importe quelle entreprise à titre individuel peut adhérer à la SCIC. Le rôle de la CCI est d'être tiers de confiance, d'organiser, d'animer, de partager les bonnes pratiques de stratégies énergétiques.

**BENOIT CABANIS**

Une des raisons pour laquelle nous nous associons à la CCI Nantes Saint-Nazaire, c'est pour pouvoir aller vite, ne pas recréer quelque chose qui existe. L'adhésion de la CCI va nous permettre de mettre des moyens dédiés aux entrepreneurs du territoire pour faire grandir le projet tous ensemble.

## **19 – Adhésion de la CCI Ille-et-Vilaine à la SCIC de la CCI Nantes Saint-Nazaire**

**SEBASTIEN VALLET**

Le prix de l'énergie est un enjeu durable de compétitivité pour beaucoup d'entreprises. Dans le secteur de l'énergie, il y a d'une part les sites dits « électro-intensifs » et d'autre part, les sites de taille intermédiaire. Ces dernières ne bénéficient pas des mêmes dispositifs que les électro-intensifs :

- elles n'ont pas directement accès au marché de gros de l'énergie,
- elles manquent d'informations techniques et n'ont pas l'expertise nécessaire pour gérer des contrats complexes, si bien qu'elles se trouvent en général avec des prix d'énergie plus élevés que ceux des grands acteurs industriels.

Face à ces difficultés, la CCI Nantes St-Nazaire s'est mobilisée afin de fédérer les entreprises de son territoire et propose d'évoluer vers un autre modèle d'achat, avec pour objectifs de :

- s'émanciper des fournisseurs traditionnels opérant sur le marché de détail,
- conclure un contrat d'approvisionnement directement auprès d'un opérateur du marché de gros pour atteindre un niveau de prix bas,
- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion des achats, expertise et gain de temps,
- limiter la hausse des prix et permettre la stabilité budgétaire,
- contribuer à la diffusion des énergies renouvelables dans l'entreprise.

Après analyse de la situation, la CCI Nantes St- Nazaire a souhaité élargir la palette des outils permettant de réduire les coûts d'énergie, la production locale d'énergie devant en faire partie en créant une SCIC Energies.

La CCI Ile-et-Vilaine partage la même préoccupation que nos voisins de Loire-Atlantique. C'est pourquoi un petit groupe composé de Benoit Cabanis, Jean-Philippe Crocq et Sébastien Vallet a commencé à étudier la création d'outils similaire à la CCI 44.

## **Présentation de la SCIC Estuaire Energies de la CCI Nantes-St Nazaire :**

### **Objectifs de la démarche**

La Société est créée afin de :

- faciliter et améliorer l'approvisionnement en énergie des entreprises d'un même territoire,
- regrouper un volume de commande important pour réaliser des économies d'échelle,
- rendre possible l'accès à des contrats d'approvisionnement d'énergie de type gré à gré directement aux producteurs ou sur le marché de gros,
- sécuriser les prix d'approvisionnement sur la durée pour se protéger efficacement contre l'évolution à la hausse des prix et donner de la visibilité budgétaire aux entreprises,
- porter un projet de production ou participer à des projets de production d'énergie, notamment dans le cadre d'un investissement ad hoc.

### **Finalité d'intérêt collectif de la SCIC**

L'intérêt collectif réside dans :

- la mise en commun par des adhérents coopérateurs de leurs moyens d'approvisionnement d'énergie ou la constitution de ces moyens en vue de réduire leurs coûts,
- la passation de contrats d'approvisionnement d'énergie pour le compte des coopérateurs et destinée à alimenter leurs sites,
- la gestion des étapes-clé du process d'achat d'énergie : recensement des besoins, agrégation, planification des livraisons d'énergie, pilotage des contrats dans la durée et relation fournisseurs,
- le réinvestissement des bénéfices générés dans le soutien aux énergies propres.

### **Les valeurs et principes coopératifs**

Du fait de la structure juridique choisie, à savoir la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), sa gestion permettra un fonctionnement démocratique collégial et pluri-partenarial.

Ce choix traduit une adhésion à des principes et valeurs coopératifs fondamentaux tels qu'ils sont définis par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- intégration sociale et économique ;
- projet partagé avec des acteurs diversifiés ;
- transparence et équilibre des pouvoirs ;
- pérennité des activités ;
- la prééminence de la personne humaine ;
- la démocratie ;
- la solidarité ;
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social ;
- des réserves impartageables permettant l'indépendance de l'entreprise et le réinvestissement dans l'objet de la Société et sa consolidation.

La SCIC Estaires énergies est en cours de finalisation, l'AG de la CCI Loire Atlantique en a validé le principe de constitution. La société est en cours d'immatriculation.

Les Statuts prévoient à ce jour :

**Apports et capital social initial**

Le capital social initial a été fixé à cent cinquante mille (150 000) euros, divisé en mille cinq cents (1500) parts de cent (100) euros chacune, non numérotées en raison de la variabilité du capital social et réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports.

**Apports en numéraire**

A ce jour, le capital est réparti entre les différents types d'associés de la manière suivante :

Catégories d'associés	Associés	Montant de l'apport	Nombre de parts
Fondateur	CCI Nantes St-Nazaire	130.000 €	1.350
Bénéficiaires de services	(En cours de constitution : si cinq entreprises : 3.400 € / entreprises)	17.000 €	170
Producteur de biens	Pôle SYNEO	3.000 €	30
<b>TOTAL</b>		<b>150.000</b>	<b>1.500</b>

Par ailleurs, les statuts prévoient la Variabilité du capital :

**Le capital est variable**

Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés. C'est pourquoi plutôt que d'envisager la création d'une SCIC Energies, il vous est proposé d'envisager que la CCI Ile-et-Vilaine rejoigne la SCIC de la CCI de Loire Atlantique .

Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le Président à poursuivre la démarche d'étude d'entrée au capital de la SCIC Estuaire Energies.

Avis favorable de la Commission réunie le 15 mars 2023.

Avis favorable du Bureau réuni le 27 février 2023.

Sébastien RAMOS précise qu'il ne souhaite pas participer au vote.

Nous allons donc passer au vote.

Quorum : 30  
 Exprimés : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Pour : 29

**La délibération n° 46 est approuvée.**

Merci beaucoup. Cette assemblée générale est terminée. Je vous propose de nous retrouver autour du verre de l'amitié.

## Commission des finances du 15 mars 2023

### Compte rendu

La commission s'est réunie en teams le 15 mars 2023 pour examiner 8 points à l'ordre du jour et 1 point complémentaire l'ajout de l'adhésion de la CCI 35 à la SCIC Energie

1. Cession Licence IV à la Région Bretagne (concession Vauban)
2. Caution emprunt GIP Campus Esprit
3. Subventions 2023
4. Augmentation de capital de Breizh Immo
5. Prise à bail délégation de St-Malo à Atalante
6. Candidature à la DSP La Janais
7. Tarifs de location du bâtiment de La Selle en Luitré
8. Délégations de signatures
  - a. Nicolas LEONARD
9. Adhésion de la CCI Ille-et-Vilaine à la société coopérative d'intérêt collectif estuaire énergies de la CCI Nantes Saint-Nazaire

L'ensemble des membres titulaires (Régis Boiron, Olivier Guillemot, Nelly Lerestif), dont le Président de la Commission (Laurent Giboire), ainsi que 2 membres suppléants (Jean-Christophe Merkler et Régis Morenne) sont présents. Le quorum, fixé à 3 voix délibératives, est atteint.

Le Directeur Général (Sébastien Vallet) est également présent comme conseiller technique, la DAF (Elise Meyer) étant excusée.

Préalablement à la présentation des points mis à l'ordre du jour, Laurent Giboire revient sur la précédente commission des finances et demande à Sébastien Vallet de faire un point sur l'AOT RSB suite aux remarques de la commission des finances. La commission prend acte et se félicite que ses remarques aient bien été prises en compte notamment au sujet de la clause de pénalité qui a été revue en cas de rupture anticipée de l'AOT.

### **1. Cession Licence IV à la Région Bretagne (concession Vauban)**

La CCI Ille et Vilaine est propriétaire d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie acquise le 14 janvier 2022 auprès de la Société Nautique de la Baie de Saint Malo (licence accordée le 12/01/1987 sous le n°8/87).

Cette licence est exploitée par la SAS Hôtel de France et Chateaubriand sur le port de plaisance Vauban à Saint Malo dans son établissement « la Trinquette ».

La Région Bretagne a confié l'exploitation du port de plaisance Vauban à la SPL Bretagne Plaisance à compter du 1er janvier 2023.

La CCI Ille et Vilaine n'étant plus concessionnaire, dans le cadre des transferts de biens à effectuer, cède la licence au nouveau concessionnaire à titre gracieux.

**La commission des finances donne, à l'unanimité, un avis favorable autorisant la CCI à céder la licence d'exploitation de débit de boisson et spiritueux n°8/87 à la SPL Bretagne Plaisance à titre gracieux**

## **2. Caution emprunt GIP Campus Esprit**

Après présentation du projet du GIP, la commission des finances prend acte et partage les échanges du bureau du 13 mars dernier.

Il s'ensuit de nombreux échanges, la présence d'un élu de Redon permet d'éclairer certains points.

Après de nombreux échanges, la commission des finances comme le bureau souhaite qu'un réexamen technique soit mis en œuvre pour obtenir un prix au m<sup>2</sup> conforme au marché.

Par ailleurs, la Commission des Finances souhaite disposer du détail entre l'investissement immobilier pur et les équipements spécifiques de ce programme.

Il est évoqué également le fait qu'au regard de l'importance du projet et de la nécessité d'en maîtriser le risque, cette garantie doit être assortie d'un renforcement de la gouvernance politique et technique.

La commission des finances partage l'avis du Bureau qui souhaite que le Directeur Général et le Directeur du GIP travaillent sur des projets de conventions de gestion et d'appui pendant la durée de la garantie d'emprunt. Projets qui seront présentés à un bureau ultérieur.

La commission des finances prend acte lors des échanges que le GIP ne sera pas propriétaire du terrain mais que ce dernier sera mis à disposition par un AOT ou un bail emphytéotique. La commission des finances comme le bureau souhaite que ce bail ou AOT soit d'une durée qui devra être au minimum de la durée de l'emprunt.

La commission des finances comprend que ce projet conduira au déménagement du GIP des locaux dont la CCI est actuellement propriétaire et que ce projet pourrait aboutir à court terme en une baisse de recette des équipements gérés. La commission prend acte de la création d'un groupe de travail sur ce sujet.

Il est évoqué également la problématique du logement des jeunes.

Lorsque le dossier aura été revu, il devra être représenté en commission des finances.

### **3. Subventions 2023**

Conformément au règlement intérieur de la CCI ; l'Assemblée Générale doit valider l'octroi des subventions sur l'exercice 2023.

Il est proposé de voter les subventions suivantes :

	<b>Subventions 2022 (AG 14/11/22)</b>	<b>Subventions 2023 proposées (euros)</b>
Entreprendre dans l'Ouest (ex-JRCE)	57 500	57 500
ADERE (Asso réseau Plato)	28 000	28 000
Fédération du Commerce et de l'Artisanat des Pays de Redon et Sud Vilaine	10 000	10 000
Breizh Mobilité décarbonnée		1 000
Association Vitré Atout	8 000	8 000
Campus Marches de Bretagne	32 000	32 000
Club du Commerce Fougères	10 000	8 400
Fougères Agglomération - Campagne "Etre, au bon endroit"		2 000
ASPREZICA	3 000	
Cercle des Jeunes Dirigeants (CJD)	1 500	
Club APPA Côte d'Emeraude	2 000	2 000
Si tous les ports du monde (Etonnants Créateurs)		
Fédération du Commerce Pays de Saint Malo	10 500	2 812
Association des Meilleurs Ouvriers de France (MOF)	500	500
Rebond 35		2 000
Association des Juges Rennes (Tribunal de commerce)	3 000	3 000
Association des Juges Saint Malo (Tribunal de commerce)	3 000	3 000
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2023</b>		<b>189 212</b>

**La commission des finances valide cette proposition à l'unanimité.**

### **4. Augmentation de capital de Breizh Immo**

Il est demandé aux 4 CCI de Bretagne d'abonder le capital de Breizh immo à hauteur de 40 413 € pour atteindre 140 K€.



CCI	Capital actuel	
22	25 000 €	+ 10 000 €
29	35 000 €	+ 5 000 €
35	19 587 €	+ 20 413 €
56	20 000 €	+ 5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>99 587 €</b>	<b>+ 40 413 €</b>

Après avoir examiné le projet de délibération, **la commission des finances valide à l'unanimité la montée au capital de Breiz Immo par participation complémentaire de la CCI Ille-et-Vilaine de 20 413 €**. Ainsi, la CCI 29 et la CCI 35 seront à parité.

## **5. Prise à bail délégation de St-Malo à Atalante**

La délégation de Saint-Malo occupe actuellement des bureaux de 561 m<sup>2</sup> appartenant à Edéis, dont le bail expire au 31/12/23 et dont le loyer charges comprises s'élève à près de 90 K€ TTC. Outre le coût élevé de la location, le bâtiment est désuet et sa maintenance laisse à désirer.

Une réflexion a été menée depuis fin 2022 afin de s'interroger sur le maintien de la délégation dans les actuels bâtiments, ou son déménagement avant la disponibilité du bâtiment de Marville prévue au seconde semestre 2024.

Une opportunité sur l'occupation de 312 m<sup>2</sup> de bureaux à Atalante a permis d'apporter une réponse. L'offre retenue engage la CCI pour une prise à bail prévue au plus tôt au 01/04/23 pour un loyer charges comprises de 61 K€ TTC / an.

La signature d'un bail professionnel, devant notaire (tel que souhaité par le vendeur) permettra une résiliation dès que les locaux de Marville seront prêts à accueillir les collaborateurs et visiteurs de la délégation.

Le dossier sera présenté par le Directeur Général en CSE à Saint Briec le 21 mars prochain.

**La commission des finances valide à l'unanimité** la proposition que l'Assemblée Générale donne pouvoir au Président ou à son délégataire pour signer les documents nécessaires à la prise à bail du bâtiment situé à Atalante destiné à l'accueil de la délégation de Saint-Malo dans les conditions ci-dessus exposées et à engager les actions permettant le transfert de la délégation.

## **6. Candidature à la DSP La Janais**

Après présentation par le Directeur Général du projet de délégation de service public lancé par Rennes Métropole, la commission prend acte que la procédure en est au stade du dépôt de la candidature et que l'ensemble des éléments financiers de la DSP seront connus après la validation de notre candidature.

Le Directeur Général précise que la CCI présentera son dossier en groupement avec Wakano, une filiale de la CCI Paris-Ille de France ; Vinci ; Cipago et Bretagne Compétitivité notamment.

Vu l'importance de ce projet pour l'industrie sur le territoire de Rennes, **la commission valide le principe de la candidature à l'unanimité** de la CCI considérant que cette dernière est tout à fait légitime pour se présenter

## **7. Tarifs de location du bâtiment de La Selle en Luitré**

La CCI Ille-et-Vilaine est propriétaire d'un bâtiment industriel de 4 139 m<sup>2</sup> acquis en 1974. Partiellement occupé depuis de nombreuses années, il a un temps été projeté de le vendre à un occupant qui n'a finalement pas donné suite.

Peu de bâtiments industriels sont disponibles à la location sur le territoire Fougereais. Il a ainsi été décidé, plutôt que de vendre le bâtiment, de le rénover pour le louer à des fins de stockage.

Le tarif de 4 € HT/m<sup>2</sup> sera proposé après réalisation des travaux. Ce tarif pourra être modifié selon les surfaces et la localisation des parcelles proposées.

**La commission des finances valide le principe de l'instauration de ce tarif à l'unanimité**

## **8. Délégations de signatures - Nicolas LEONARD**

**La commission des finances valide à l'unanimité la délégation de signature à Nicolas Léonard** nouvellement arrivé à la direction du Patrimoine.

## **9. Adhésion de la CCI Ille-et-Vilaine à la société coopérative d'intérêt collectif estuaire énergies de la CCI Nantes Saint-Nazaire**

### **Exposé des motifs :**

Le prix de l'énergie est un enjeu durable de compétitivité pour beaucoup d'entreprises. Dans le secteur de l'énergie, il y a d'une part les sites dits « électro-intensifs » et d'autre part, les sites de taille intermédiaire. Ces dernières ne bénéficient pas des mêmes dispositifs que les électro-intensifs :

- elles n'ont pas directement accès au marché de gros de l'énergie,
- elles manquent d'informations techniques et n'ont pas l'expertise nécessaire pour gérer des contrats complexes, si bien qu'elles se trouvent en général avec des prix d'énergie plus élevés que ceux des grands acteurs industriels.

Face à ces difficultés, la CCI Nantes St-Nazaire s'est mobilisée afin de fédérer les entreprises de son territoire et propose d'évoluer vers un autre modèle d'achat, avec pour objectifs de :

- s'émanciper des fournisseurs traditionnels opérant sur le marché de détail,
- conclure un contrat d'approvisionnement directement auprès d'un opérateur du marché de gros pour atteindre un niveau de prix bas,
- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion des achats, expertise et gain de temps,
- limiter la hausse des prix et permettre la stabilité budgétaire,
- contribuer à la diffusion des énergies renouvelables dans l'entreprise.

Après analyse de la situation, la CCI Nantes St-Nazaire a souhaité élargir la palette des outils permettant de réduire les coûts d'énergie, la production locale d'énergie devant en faire partie en créant une SCIC Energies.

La CCI Ille-et-Vilaine partage la même préoccupation que nos voisins de Loire-Atlantique. C'est pourquoi un petit groupe composé de Benoit Cabanis, Jean-Philippe Crocq et Sébastien Vallet a commencé à étudier la création d'outils similaire à la CCI 44.

### **Présentation de la SCIC Estuaire Energies de la CCI Nantes-St Nazaire :**

#### **Objectifs de la démarche**

La société est créée afin de :

- faciliter et améliorer l'approvisionnement en énergie des entreprises d'un même territoire,
- regrouper un volume de commande important pour réaliser des économies d'échelle,
- rendre possible l'accès à des contrats d'approvisionnement d'énergie de type gré à gré directement aux producteurs ou sur le marché de gros,
- sécuriser les prix d'approvisionnement sur la durée pour se protéger efficacement contre l'évolution à la hausse des prix et donner de la visibilité budgétaire aux entreprises,
- porter un projet de production ou participer à des projets de production d'énergie, notamment dans le cadre d'un investissement ad hoc.

### **Finalité d'intérêt collectif de la SCIC**

L'intérêt collectif réside dans :

- la mise en commun par des adhérents coopérateurs de leurs moyens d'approvisionnement d'énergie ou la constitution de ces moyens en vue de réduire leurs coûts,
- la passation de contrats d'approvisionnement d'énergie pour le compte des coopérateurs et destinée à alimenter leurs sites,
- la gestion des étapes-clé du process d'achat d'énergie : recensement des besoins, agrégation, planification des livraisons d'énergie, pilotage des contrats dans la durée et relation fournisseurs,
- le réinvestissement des bénéfices générés dans le soutien aux énergies propres.

### **Les valeurs et principes coopératifs**

Du fait de la structure juridique choisie, à savoir la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), sa gestion permettra un fonctionnement démocratique collégial et pluri-partenarial.

Ce choix traduit une adhésion à des principes et valeurs coopératifs fondamentaux tels qu'ils sont définis par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- intégration sociale et économique ;
- projet partagé avec des acteurs diversifiés ;
- transparence et équilibre des pouvoirs ;
- pérennité des activités ;
- la prééminence de la personne humaine ;
- la démocratie ;
- la solidarité ;
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social ;
- des réserves impartageables permettant l'indépendance de l'entreprise et le réinvestissement dans l'objet de la Société et sa consolidation.

La SCIC Estaires énergies est en cours de finalisation, l'AG de la CCI Loire Atlantique en a validé le principe de constitution. La société est en cours d'immatriculation.

Les Statuts prévoient à ce jour :

### **Apports et capital social initial**

Le capital social initial a été fixé à cent cinquante mille (150 000) euros, divisé en mille cinq cents (1500) parts de cent (100) euros chacune, non numérotées en raison de la variabilité du capital social et réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports.

### **Apports en numéraire**

A ce jour, le capital est réparti entre les différents types d'associés de la manière suivante :

<b>Catégories d'associés</b>	<b>Associés</b>	<b>Montant de l'apport</b>	<b>Nombre de parts</b>
Fondateur	CCI Nantes St-Nazaire	130.000 €	1.350
Bénéficiaires de services	(En cours de constitution : si cinq entreprises : 3.400 € / entreprises)	17.000 €	170
Producteur de biens	Pôle SYNEO	3.000 €	30
<b>TOTAL</b>		<b>150.000</b>	<b>1.500</b>

Par ailleurs, les statuts prévoient la variabilité du capital :

#### **Le capital est variable**

Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés.

C'est pourquoi plutôt que d'envisager la création d'une SCIC Energies, il vous est proposé d'envisager que la CCI Ille-et-Vilaine rejoigne la SCIC de la CCI de Loire Atlantique.

Un nouveau collège pour les consulaires sera créé dans la SCIC

**La commission des finances donne, à l'unanimité, un avis favorable pour une prise de participation dans la SCIC Estuaire énergies pour un montant de 100 000 euros dans ce nouveau collège membres consulaires**

# Estuaire Energies

Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Une coopérative locale  
d'approvisionnement en énergies

Version 14/02/2023

Une initiative



CCI NANTES ST-NAZAIRE

L'énergie est un **bien commun** qu'il faut préserver collectivement.

C'est aussi un **capital** de grande valeur pour l'entreprise et source de performance globale

- ✓ Suite à la crise, **l'énergie** est désormais un **sujet stratégique** pour les dirigeants d'entreprises = prise de conscience massive
- ✓ L'objectif est de consommer moins, mieux, à un juste prix pour retrouver des **marges de manœuvre** dans le pilotage de l'entreprise,
- ✓ La transition énergétique est devenue une réalité depuis peu, les dirigeants doivent **passer à l'action**.

# ESTUAIRE ENERGIES

*Une réponse de la CCI suite  
à la crise énergétique*

pour **engager les entreprises** dans leur transition énergétique  
pour garantir un accès plus **serein et durable** à l'énergie

Une initiative



CCI NANTES ST-NAZAIRE





## ESTUAIRE ENERGIES



### Une SCIC

- ✓ Estuaire Energies est une SCIC, une Société **coopérative à intérêt collectif**, créé sous forme de SAS

### Notre finalité

- ✓ Permettre aux entreprises d'y adhérer en devenant **sociétaires**

### Notre raison d'être

- ✓ Une nouvelle gouvernance de l'énergie, pour **mutualiser les moyens et les services** et aider les entreprises à se réapproprier cette ressource stratégique

# Pourquoi rejoindre Estuaire Energies ?



Une initiative



CCI NANTES ST-NAZAIRE

## Acheter

- ✓ Partager et challenger **votre stratégie d'achat énergie**
- ✓ Confier la gestion de vos contrats à un **tiers de confiance**
- ✓ Acheter les énergies à des **prix très compétitifs** par rapport à vos propres concurrents

## Décarboner

- ✓ Engager la **décarbonation** de vos activités
- ✓ **Accompagner** les entreprises dans leurs actions de sobriété et d'efficacité énergétique

## Produire

- ✓ Contribuer à la mise en place du **mix énergétique** (moyens de production diversifiés et renouvelables localement) sur votre territoire
- ✓ Inclure l'énergie dans votre **démarche RSE** et/ou entreprise à mission

# Gouvernance...



La CCI Nantes St-Nazaire  
**membre fondateur**



Les entreprises **sociétaires**

Une initiative



CCI NANTES ST-NAZAIRE

...collaborative



## SOCIETE

- ✓ Droit des sociétés (Estuaire Energies = SAS)
- ✓ Développement d'une activité économique

## COOPERATIVE

- ✓ **Gouvernance participative** : 1 personne = 1 voix
- ✓ Lucrativité limitée
- ✓ Transparence

## INTERET COLLECTIF

- ✓ Constitution de 6 catégories et 5 collèges de vote
- ✓ Constitution de réserves impartageables

# Fonctionnement



## 7 sociétaires à sa création :

- ✓ 1 « fondateur » : CCI Nantes St-Nazaire
- ✓ 5 « bénéficiaires » : en cours d'identification
- ✓ 1 « producteur de biens »

## 2 organes souverains :

- ✓ L'assemblée des membres (les sociétaires)
- ✓ Le conseil d'administration (désignés par les sociétaires)

## 5 collèges de vote avec des % de droits de vote :

- ✓ Collège A « Fondateurs » : 35%
- ✓ Collège B « Bénéficiaires » : 35%
- ✓ Collège C : « Salariés » : 10 %
- ✓ Collège D : « Producteurs » : 10%
- ✓ Collège E : « Organismes consulaires et autres contributeurs » : 10%

# Prochaines étapes



## Mars 2023

Création de la SCIC

## Mars / Avril 2023 :

Lancement d'une campagne d'adhésion et 1<sup>ère</sup> opération achats

## Trimestre 2 2023

Organisation des opérations d'achat, de décarbonation et de production

Une organisation qui a  
fait ses preuves :  
ENER-A créée en 2018  
dans le nord



**ENER-A est  
aujourd'hui mature  
et opérationnelle**

- 27 sociétaires
- 150 GWh/an
- Prix inférieur au prix du marché
- Gouvernance active
- Indépendance et neutralité

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

**Franck SPRECHER**

**Responsable Mission Energie**

**0762817028**

**[franck.sprecher@44.cci.fr](mailto:franck.sprecher@44.cci.fr)**